N°: 2021 02 04 16

Envoyé en préfecture le 10/02/2021 Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID: 005-200067825-20210204-2021_02_04_16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 54
DATE DE LA CONVOCATION	28/01/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	11/02/2021

OBJET:

Relevé de décisions

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON, M. Jean-Baptiste AILLAUD, M. Patrick ALLEC, M. Serge AYACHE, M. Christian CADO, M. Rémi COSTORIER, M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Claude NEBON, M. Roger GRIMAUD, M. Bernard LONG, Mme Carole LAMBOGLIA, Mme Mélodie GAILLARD, M. Denis DUGELAY, Mme Monique PARA-AUBERT, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU, M. Benjamin CORTESE, Mme Claudie JOUBERT, Mme Laurence ALLIX, M. Frédéric LOUCHE, M. Roger DIDIER, Mme Maryvonne GRENIER, M. Olivier PAUCHON, Mme Rolande LESBROS, M. Jérôme MAZET, Mme Paskale ROUGON, M. Jean-Louis BROCHIER, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Solène FOREST, M. Daniel GALLAND, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI, Mme Françoise DUSSERRE, M. Claude BOUTRON, Mme Ginette MOSTACHI, M. Pierre PHILIP, Mme Chantal RAPIN, M. Joël REYNIER, Mme Françoise BERNERD, M. Richard GAZIGUIAN, Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Gérald CHENAVIER, M. Hervé COMBE, M. Christian HUBAUD, M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es):

M. Thierry PLETAN procuration à M. Serge AYACHE, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Martine BOUCHARDY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

<u>FINANCES</u>:

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales:

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
14/12/20	Aire covoiturage La Saulce - Plan financement borne recharge et abri vélo	Etat Région FIPDR ALVEOLE	Etat: 20 800 € Région: 24 000 € FIPDR: 1 200€ ALVEOLE: 18 000 €
11/12/20	Equipement de l'ensemble des autobus en caméras de vidéosurveillance	Etat	Etat : 27 000 €
11/12/20	Acquisition d'un minibus électrique Bluebus	Etat PROGRAMME MOEBUS	Etat: 78 000 € PROGRAMME MOEBUS: 78 000€
03/12/20	Demande de subvention pour le projet de réaménagement de la déchetterie de PATAC	Etat Région	Etat: 100 000 € Région: 50 000 €
03/12/20	Demande de subvention pour le projet de remise en état des FMA du Quai de Transfert de Saint Jean	Etat	Etat : 23 200 €
09/12/20	Demande de subvention dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques pour l'Ecole de Musique de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance - Année 2021	Département	Département : 16 000 €

MARCHES PUBLICS:

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Avenant n°1 prestation supplémentaire à titre gracieux pour la gestion de la régie des grands rassemblement pour les Gens du Voyage marché n°2019000105 pour la Gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage « Aire des Argiles », et des terrains familiaux « Les Hirondelles » sur le territoire de la CAGTD	Société SAINT NABOR SERVICES (57500 SAINT AVOLD)	Sans impact financier sans incidence sur la durée et le délai d'exécution du marché,	14 JANVIER 2021
MAPA pour la fourniture et la pose de deux barrières levantes en entrée/sortie du pont bascule pour le Quai de Transfert intercommunal de St Jean.	Société ACAF	Conclu pour un montant de 5 100 € HT pour une période de 1 an.	7 JANVIER 2021
Avenant n°1 à l'accord- cadre à bon de commandes mono attributaire n°2020200123 Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n°5: Prise en charge, transport et traitement des ferrailles et divers métaux	Société EYMERY RECUPERATION (05000 LA ROCHETTE) ;	L'article 5 « Prix » de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit : Période 1 : Minimum 10 tonnes - Maximum 200 tonnes Période 2 : Minimum 5 tonnes - Maximum 100 tonnes Total : Minimum 15 tonnes - Maximum 300 tonnes Durée initiale : à compter du 16 avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 renouvelable 1 fois pour un an. Durée totale ne pourra excéder 33 mois soit le 31 décembre 2023.	31 DÉCEMBRE 2020
Avenant n°1 à l'accord- cadre à bon de commandes mono attributaire	Société EYMERY RECUPERATION SAS (05000 LA	L'article 5 « Prix »de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :	31 DÉCEMBRE 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

n°2020200124 Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n°6: Prise en charge, transport et traitement des batteries	ROCHETTE).	Période 1 : sans minimum - Maximum 1,20 tonnes Période 2 : sans minimum - Maximum 0,80 tonnes Total : sans minimum - Maximum 2 tonnes Durée initiale à compter du 16 avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 renouvelable 1 fois pour un an. Durée totale ne pourra excéder 33 mois soit le 31 décembre 2023.	
Avenant n°1 à l'accord- cadre à bon de commandes mono attributaire n°2020200125 Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n°8: Prise en charge, transport et traitement des bidons souillés	Société SPUR ENVIRONNEMENT (04310 PEYRUIS)	L'article 5 « Prix »de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit : Période 1 : Minimum tonne 1200 - Maximum tonne 1400 Période 2 : Minimum tonne 800 - Maximum tonne 8000 Total : Minimum tonne 2000 - Maximum tonne 22000 Durée initiale à compter du 1er avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 renouvelable 1 fois pour un an. Durée totale ne pourra excéder 33 mois soit le 31 décembre 2023.	31 DÉCEMBRE 2020
Avenant n°1 à l'accord- cadre à bon de commandes mono attributaire n°2020200126 Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles pour le lot n°9: Prise en charge, transport et traitement des huiles de vidange	Société FAURE COLLECTE D'HUILES (13130 BERRE L'ETANG)	L'article 5 « Prix »de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit : Période 1 : Minimum tonne 600 - Maximum tonne 2 000 Période 2 : Minimum tonne 400 - Maximum tonne 1 000 Total : Minimum tonne 1 000 - Maximum tonne	31 DÉCEMBRE 2020

		du 14 juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 renouvelable 1 fois pour un an. Durée totale ne pourra excéder 31 mois soit le 31 décembre 2023.	P
ANNULE ET REMPLACE la décision n° D2020_11_77 du 23 novembre 2020 MAPA pour le remplacement du palier de la vis de relevage de la station d'épuration de Gap.	Société VANDEZANDE	Conclu pour un prix de 8 375 € HT hors frais de grutage.	23 DÉCEMBRE 2020
MAPA pour l'acquisition d'instruments : 4 violons baroques.	Société Le Gouic	Conclu pour un montant de 6 489,60 € TTC	18 DÉCEMBRE 2020
MAPA pour la fourniture par échange standard d'un moteur de type HEULIEZ, pour le bus n°47 HEULIEZ GX 117 immatriculé EB- 995-XX selon devis N° 0000763 du 13/07/2020	Société ALPES PROVENCE VI (04100 MANOSQUE)	Conclu pour un montant de 8 590 € H.T Durée de livraison de 1 mois.	17 DÉCEMBRE 2020
MAPA de maîtrise d'œuvre pour la Construction du Pont de la Déchetterie de Patac sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard Durance	Société ITC (63000 CLERMONT FERRAND) Co-Traitant VINIREGEOTECHNIQUE (05000 GAP)	Conclu selon un montant global et forfaitaire de 39 292,50 € HT Code Libellé - Délai proposé par le candidat AVP Avant projet : 45 jours PRO Etudes de projet : 10 jours ACT Assistance pour la passation de contrats de travaux : Documents de consultation des entreprises : 5 jours. Analyse technique des offres : 5 jours. VISA Conformité et visa d'exécution au projet : Durant toute la phase chantier et jusqu'à la validation des derniers documents d'exécution. Les délais de vérification des	16 DÉCEMBRE 2020

		documents sont fixés au CCAP. DET Direction de l'exécution des travaux : Démarrage travaux en août fin travaux mi-novembre. AOR Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement : 15 jours pour convoquer les opérations de réception et jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.	
Convention sans mise en concurrence avec le bureau d'étude CTR. Cette convention fixe les modalités de l'intervention du bureau d'étude CTR afin de constituer le dossier pour solliciter une exonération partielle de la TICFE auprès de l'administration fiscale.	La convention est conclue pour les exercices fiscaux 2018, 2019, 2020 et 2021 jusqu'à l'achèvement de la mission. Le montant des honoraires de CTR sera établi au taux de 10 % des régularisations obtenues par la collectivité, plafonné à 24 900 € HT.		15 DECEMBRE2020
MAPA pour l'Achat de matériel pédagogique destiné au kit "Savoir Rouler À Vélo" (SRAV) à destination des écoles du territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	SARL Davagnier (05 000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 3 330,52 € HT Le délai de livraison fixé au 31/12/2020.	10 DÉCEMBRE 2020
MAPA pour l'acquisition d'instruments de musique pour l'École de Musique de l'agglomération Gap- Tallard-Durance Lot 4: 1 violoncelle 1/2 Lot 5: 1 violoncelle 3/4	Société Luthes Paris SARL	Conclu pour un montant de 2 754 € TTC pour les lots suivants : Lot 4 : 918 € Lot 5 : 918 € Lot 6 : 918 €	10 DÉCEMBRE 2020
MAPA pour l'acquisition d'instruments de musique pour l'École de Musique de l'agglomération Gap-	Société Scotto Musique	Conclu pour un montant total de 5 445,60 € TTC pour les lots suivants : Lot 2 : 392 €	10 DÉCEMBRE 2020

		T	<u> </u>
Tallard-Durance Lot 2 : Flûte à bec soprano Lot 7 : accordéons diatoniques Lot 8 : batterie, set de cymbales, siège batteur		Lot 7 : 2 889.60 € Lot 8 : 2 164 €	9
MAPA à bons de commande (conforme aux exigences sanitaires) pour les prestations de désinfection intérieure des autobus de la Régie des transports. (préconisées dans les véhicules de transports en commun face à l'épidémie du covid-19)	Société Languedoc Sud Alpes Propreté (05000 GAP)	Prix unitaire HT désinfection 2 fois par jour, par bus: 3,74 € Prix HT désinfection hebdomadaire pour l'ensemble des bus: 336,60 € Durée: prendra fin à l'extinction des mesures sanitaires imposant la désinfection des véhicules de transport en commun.	27 NOVEMBRE 2020
MAPA pour la mise à jour de l'ensemble des données de l'observatoire du territoire mis en œuvre à l'échelle du périmètre de l'agglomération de Gap- Tallard-Durance	SARL COMPAS TIS - (44106 NANTES Cedex 4)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 12 450 € HT.	25 NOVEMBRE 2020
MAPA pour le remplacement du moufle sur palan piège à cailloux pour la station d'épuration de Gap.	Société VÉFOUR-CIC ORIO	Conclu pour un prix de 3 914 € HT	23 NOVEMBRE 2020
MAPA pour le remplacement du palier de la vis de relevage de la station d'épuration de Gap.	Société VANDEZANDE	Conclu pour un prix de 8 375 € HT hors frais de grutage.	23 NOVEMBRE 2020
Avenant n°2 au marché n°2020200065 d'Aménagement du pôle multimodal et quartier de la gare lot n°5: pose et mise en service d'une cabine de w.c. public à nettoyage automatique	Société TOILITECH (05230 CHORGES) sous-traitant S.A.R.L. EYNAUD Jean-Marie (05003 GAP)	Incidence financière de l'avenant : Montant initial du marché H.T. : 52 000 € Prestations supplémentaires H.T., objet de l'avenant n°1: + 5 000,00 €uros + 9,60 % Prestations supplémentaires H.T., objet de l'avenant n°2:	13 NOVEMBRE 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		+ 2 290 € + 4,40 % Montant Total des Prestations	
		supplémentaires : + 7 290 € Nouveau montant du marché H.T. : 59 290	
		€ Soit une augmentation totale des avenants de : 14,2 % Incidence sur les délais : prolongation des travaux de 2 semaines (délai initial 10 semaines et 2 semaines supplémentaires liées au présent avenant)	
Groupement de commande Accord-cadre à marchés subséquents pour les maîtrises d'œuvre de bâtiments	ARCHIGAP (GAP 05000) PRO BA TP Architecture (GAP 05000).	Conclu selon les seuils suivants : Ville de Gap Sans Minimum - Maximum : 130 000 € HT. CAGTD : Sans minimum - maximum : 70 000 € HT Total sans minimum - maximum 200 000 € HT. durée maximale est de 1 an.	13 NOVEMBRE 2020
MAPA pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles comportant 6 lots Accord-cadre à bon de commandes mono-attributaire lot n°5: Prise en charge, transport et traitement des ferrailles et divers métaux	Société EYMERY RECUPERATION (05000 GAP)	Selon les seuils suivants: Minimum 15 Tonnes; Maximum 300 Tonnes. Durée initiale à compter du 16 avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 Renouvelable 1 fois pour un an. Durée totale ne pourra excéder 33 mois soit le 31 décembre 2024.	12 NOVEMBRE 2020
MAPA pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles comportant 6 lots Accord-cadre à bon de commandes monoattributaire lot n°6: Prise en charge,	Société EYMERY RECUPERATION (05000 GAP)	Selon les seuils suivants: Minimum 0 Tonnes -Maximum 2 Tonnes. durée initiale de 2 ans renouvelable 1 fois pour une durée de 1 an. La durée totale ne pourra excéder 3 ans soit le 31	12 NOVEMBRE 2020

	· r · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		T
transport et traitement des batteries		décembre 2024.	
MAPA pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles comportant 6 lots Accord-cadre à bon de commandes monoattributaire lot n°8: Prise en charge, transport et traitement des Bidons souillés	Société SPUR ENVIRONNEMENT (13655 ROGNAC)	Selon les seuils suivants : minimum 2 000 € HT ; maximum 22 000 € HT. Durée initiale de 2 ans renouvelable 1 fois pour un an. Durée totale ne pourra excéder 3 ans soit le 31 décembre 2024.	12 NOVEMBRE 2020
MAPA pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles comportant 6 lots Accord-cadre à bon de commandes monoattributaire lot n°9: Prise en charge, transport et traitement des huiles de vidange	Société FAURE (13130 BERRE L'ETANG).	Selon les seuils de suivants : Minimum 1 000 €HT; maximum 3 000 € HT. Durée initiale à compter du 14 juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 renouvelable 1 fois pour un an. La durée totale ne pourra excéder 31 mois soit le 31 décembre 2024.	12 NOVEMBRE 2020
Appel d'Offres lancée pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles comportant 4 lots dont le lot n°7: Prise en charge, transport et traitement des encombrants et Déchets non Recyclables	La consultation est déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre. Une nouvelle consultation sera lancée sans publicité ni mise en concurrence préalable sur le fondement de l'article R 2122-2 du code de la commande publique.		3 NOVEMBRE 2020
Groupement de commande Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les travaux de terrassement urbain , semi-urbain et rural	SAS ABRACHY (05130 TALLARD)	Conclu selon les seuils globaux suivants: Ville de Gap: Minimum 50 000 € HT Maximum 1 000 000 € HT CAGTD: Minimum 50 000 € HT Maximum 400 000 € HT. Total sur 4 ans Minimum 100 000 € HT Maximum 1 400 000 € HT Durée: 4 ans.	14 OCTOBRE 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Groupement de commandes Accord-cadre mono attributaire pour le Diagnostic de présence d'amiante et d'HAP dans les enrobés	Société A.C. ENVIRONNEMENT (38240 MEYLAN)	Conclu comme suit: Ville de Gap: Minimum HT 2 000 € Maximum HT 30 000 € CAGTD: sans minimum Maximum HT 5 000 € Seuils annuels: Minimum HT 2 000 € Maximum HT 35 000 € Seuils sur 4 ans: Minimum HT 8 000 € Maximum HT 140 000 € Durée: 4 ans.	14 OCTOBRE 2020
Groupement de commandes du Gapençais Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les travaux d'éclairage public et de réseaux secs	SA SCOP ETEC (05000 GAP)	Conclu comme suit: VILLE DE GAP: Minimum 1 000 000 € HT. Maximum 3 800 000 € HT. CAGTD: Minimum 4 000 € HT Maximum 1 000 000 € HT CCAS Pas de besoin Soit au un total Minimum 1 004 000 € HT. Maximum 4 800 000 € HT Pour une durée de 4 ans.	6 OCTOBRE 2020

Marché subséquent n°8 de l'accord-cadre pour la fourniture de polymères pour la déshydratation des boues de la Station d'Épuration de Gap :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
marché subséquent pour la fourniture de 6300 Kg de polymères	Société SNF	Conclu pour un prix unitaire de 1,75 € HT par Kg, soit un montant de 11.225,00 € HT.	23 NOVEMBRE 2020

Information sur les marchés subséquents : pour la fourniture d'énergie

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Groupement de commande marché subséquent 2020200090 n°5 pour le mois d'Octobre 2020 à	Société E. LECLERC SAS SUDALPII (05000 GAP)	Conclu selon les seuils globaux de commandes suivants : Fourniture de combustibles NORMAL	14 OCTOBRE 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

l'accord-cadre n° 2019000122 lot n°2 de fourniture de combustible		Quantités minimales mètres cubes (m3): 15 000 Quantités maximales mètres cubes (m3): 20 000 Fourniture de combustibles GRAND FROID Quantités minimales mètres cubes (m3): 1 200 Quantités maximales mètres cubes (m3): 2 200 Totaux Quantités minimales mètres cubes (m3): 16 200 Quantités maximales mètres cubes (m3): 16 200 Quantités maximales mètres cubes (m3): 22 200 période du 14 octobre au 31 octobre 2020.	
Groupement de commande marché subséquent 2020200143 n°6 pour Décembre 2020, à l'accord-cadre n° 2019000122 lot n°2 fourniture de combustible	Société E. LECLERC SAS SUDALPII (05000 GAP)	conclu selon les seuils globaux de commandes suivants : Quantités minimales mètres cubes (m3) : 3 Quantités maximales mètres cubes (m3) : 7	9 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil prend acte.

Le Président

Transmis en Préfecture le : 10 FEV. 2021 Affiché ou publié le : 10 FEV. 2021